

Ajournement de la séance ordinaire du 2 décembre 2024 du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard tenue le 16 décembre 2024, à 20 h 30, sous la présidence de M. Francis Gagné, maire.

PRÉSENCES :

Sont présents, M. Etienne Lemelin, M. Patrice Bilodeau, M. Gilbert Grenier, Mme Anne-Marie Couture, Mme Ginette Camiré et Mme Sonia Tremblay.

Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

273-12-2024

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 371-2025 FIXANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX DE L'ANNÉE 2025 :

Considérant qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil du 2 décembre 2024;

En conséquence, il est proposé par M. Gilbert Grenier et résolu à l'unanimité :

D'adopter le projet de règlement portant le no. 371-2025, tel que ce projet de règlement a été soumis à ce conseil pour adoption ce 16 décembre 2024, lequel est signé et daté par le maire et la directrice générale et greffière-trésorière et inséré au livre des règlements de la municipalité.

Ce projet de règlement a pour objet de fixer les taux de taxes et les tarifs de compensation pour les services municipaux de l'année 2025.

274-12-2024

ACCEPTATION DES COMPTES :

Proposé par Mme Sonia Tremblay,
Et résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés :

Paiements Internet L2400381 à L2400394	56 156.58 \$
Paiements ACP 2400709 à 2400752	148 624.56 \$
Carte de crédit VISA V2024012 à V2024012	4 434.81 \$
Pour un grand total de :	209 215.95 \$

275-12-2024

APPROPRIATION DE SURPLUS :

Considérant les travaux de rénovation réalisés au presbytère afin mettre en valeur ce bâtiment patrimonial et dynamiser les lieux;

Considérant les travaux réalisés pour l'entretien des chemins sur le territoire de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par M. Patrice Bilodeau et résolu à l'unanimité :

D'approprier un montant de 154 794.25 \$ du surplus non affecté pour payer les travaux de rénovation réalisés au presbytère, ainsi

qu'un montant de 100 000.00 \$ du surplus non affecté pour l'entretien des chemins.

276-12-2024

ACCEPTATION DE LA CESSION D'UN IMMEUBLE (LOT NO. 6 286 394) DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE DORCHESTER :

Attendu que la Municipalité loue, depuis le 1^{er} novembre 2006, en vertu d'un bail, l'immeuble situé sur le lot no. 6 286 394 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Dorchester (25, rue Industrielle à Saint-Bernard);

Attendu que la Municipalité utilise, depuis cette date, l'immeuble comme garage municipal;

Attendu que le Comité Industriel St-Bernard Inc. a produit auprès du Registraire des entreprises une déclaration d'intention de dissolution;

Attendu que les lettres patentes du Comité Industriel St-Bernard Inc., datées du 12 novembre 2001 prévoient, à la clause 6 f), qu'en cas de liquidation de la Corporation ou de distribution des biens de la Corporation, ces derniers seront remis à la Municipalité de Saint-Bernard;

Attendu que le Comité Industriel St-Bernard Inc. a adopté, en date du 1^{er} novembre 2024 à 11h30, la résolution spéciale confirmant l'intention de procéder à sa liquidation et dissolution et autorisant M. Etienne Lemelin à signer tous documents nécessaires;

Attendu que la Municipalité poursuivra l'utilisation de l'immeuble comme garage municipal et qu'aucun changement d'utilisation ne sera effectué;

Attendu qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité d'accepter la cession du lot no. 6 286 394 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Dorchester pour la somme symbolique de 1,00\$ et d'accepter la cession de tous les biens du Comité Industriel St-Bernard Inc. dans le cadre de sa liquidation et dissolution conformément à ses lettres patentes;

Attendu que l'acte de cession présenté au conseil convient à ce dernier et qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité à procéder à sa signature.

En conséquence, il est proposé par Mme Ginette Camiré et résolu à l'unanimité :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

Que la Municipalité accepte la cession du lot no. 6 286 394, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Dorchester avec bâtisse dessus érigée et en accepte toute responsabilité et les charges;

Que la Municipalité accepte la cession de tous les biens du Comité Industriel St-Bernard Inc. dans le cadre de sa liquidation et dissolution, conformément aux lettres patentes de cette dernière;

Que la Municipalité autorise le maire, monsieur Francis Gagné, et la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité, madame Marie-Eve Parent, à signer tous documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution, incluant l'acte de cession ainsi que tout autre document nécessaire afin d'accepter la cession de tous les biens du Comité Industriel St-Bernard Inc.

277-12-2024

RÉDUCTION DU LOYER À FERTIOR :

Considérant que Fertior, locataire de l'Hôtel de Ville, n'utilise plus le sous-sol pour leurs activités;

Considérant leur demande d'ajuster le prix du loyer qu'à la fin du présent bail, soit le 31 août 2025;

En conséquence, il est résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise une réduction de 250 \$ par mois pour la non-utilisation du sous-sol pour les 8 derniers mois du présent bail, soit de janvier 2025 à août 2025 inclusivement.

278-12-2024

CLÔTURE DE LA SÉANCE :

Proposé par M. Etienne Lemelin,
Et résolu que la séance ordinaire de ce conseil soit levée à 20 h 45.

Francis Gagné, maire

Marie-Eve Parent, directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Francis Gagné, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francis Gagné, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

Marie-Eve Parent, directrice générale
et greffière-trésorière